

## SEANCE DU 06 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le six février à 20 heures, les Membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis en la maison commune sous la présidence de Mme M-France BEAUDOUIN, Maire.

Etaient présents : MM : BEAUDOUIN Marie-France, PETIT Yves, LEURY Tony, HAMOUIS Fabienne, CURY Christelle, DANNEBEY Barbara, BIARD Christophe, LECOQ Gérard, HARDIER Mauricette, LARGILLET Marc, FAUVEL Catherine.

Excusés : MM HALBOURG Eric, MONTIER Nadine, RENOULT Jean-Luc.

Le Conseil a choisi comme secrétaire : Mme DANNEBEY Barbara

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

### INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES – LEVEE DE L'INDICE 314

Mme le Maire rappelle aux Conseillers que l'indice n° 314 a été recensé par le CETE en 2009.

- Considérant les éléments fournis par Mr Quiniou Arnaud, chargé de mission mouvements de terrain à la DDTM dans son mail du 29 novembre 2017 et sa proposition de supprimer le périmètre de risque générés autour de cet indice au motif qu'il s'agit d'un puits avorté ;

- Considérant la confirmation de la proposition lors de la conversation téléphonique du 06 décembre 2017 entre Mr Quiniou et Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil sur proposition de Mme le Maire décident à l'unanimité des votes :

- de lever l'indice 314.

Il conviendra néanmoins d'éviter de construire au droit de ce puits comblé.

### INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES – LEVEE DE L'INDICE 253

Mme le Maire rappelle aux Conseillers que l'indice n° 253 situé au hameau de Runetôt a été recensé par le CETE en 2009.

- Considérant les éléments fournis par Mr Quiniou Arnaud, chargé de mission mouvements de terrain à la DDTM dans son mail du 05 janvier 2018 et sa proposition de supprimer le périmètre de risque générés autour de cet indice ;

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil sur proposition de Mme le Maire décident à l'unanimité des votes :

- de lever l'indice 253.

## ADHESION AU CAUE 76 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)

Mme le Maire rappelle que les architectes conseillers du CAUE fournissent aux personnes qui le désirent les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois pouvoir être chargé de la maîtrise d'œuvre.

Ils n'ont pas vocation à se substituer aux professionnels de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage.

Les interventions du CAUE auprès des particuliers sont gratuites et s'adressent à ceux qui envisagent de construire, de rénover ou d'agrandir leur habitat.

L'adhésion 2018 s'élève à 92 euros.

Les Membres du Conseil Municipal, considérant le bien-fondé de la proposition acceptent l'adhésion de la commune au CAUE pour 2018.

## TRAVAUX PROJETS

### AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Mme le Maire rappelle aux Membres du Conseil qu'un aménagement du centre bourg est envisagé afin d'améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements piétons et des accès aux services communaux, le stationnement des véhicules et l'aspect agréable du centre de Motteville.

Mr l'Adjoint aux travaux présente le projet d'aménagement aux Conseillers.

Il informe que l'estimation globale des travaux s'élève à 136 296.60 € HT à laquelle s'ajoutera la somme d'environ 14 000 € pour la maîtrise d'œuvre.

Après avoir étudié le projet et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- de faire réaliser l'aménagement du centre bourg
- de faire appel à un maître d'œuvre pour la réalisation du projet et le suivi de la facturation
- de solliciter des subventions auprès des services de l'Etat au titre de la DSIL et au titre de la DETR
- de solliciter une subvention auprès du Département
- de financer le solde de l'opération sur les fonds propres de la commune
- approuvent la dépense et son inscription aux BP 2018 et 2019.
- autorisent Mme le Maire à toutes les démarches et signatures nécessaires à l'avancement du projet.

### ALLEE DES TILLEULS

Mme le Maire rappelle que la voirie de l'allée des tilleuls, qui dessert 10 habitations est fortement dégradée, qu'il convient de la restructurer et de prévoir un aménagement pour l'écoulement pluvial

L'estimation globale des travaux de restructuration s'élève à 23 437.40 € somme à laquelle il conviendra d'ajouter les dépenses liées aux frais de maîtrise d'œuvre (environ 2 500 €)

Après avoir étudié le projet et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- de faire réaliser la restructuration de l'allée des tilleuls,
- de faire appel à un maître d'œuvre pour la réalisation du projet et le suivi de la facturation
- de solliciter des subventions auprès des services de l'Etat au titre de la DETR
- de solliciter une subvention auprès du Département
- de financer le solde de l'opération sur les fonds propres de la commune
- approuvent la dépense et son inscription au BP 2018
- autorisent Mme le Maire à toutes les démarches et signatures nécessaires à l'avancement du projet.

#### PLATEAU RALENTISSEUR RUE DU STADE

Mme le Maire rappelle que de nombreux enfants empruntent la rue du stade (VC 3) ; afin d'améliorer la sécurité de ces piétons, elle propose la création d'un plateau surélevé avec une zone 30, situé avant l'entrée du stade de football.

Le coût des travaux est évalué à 8 829.20 € HT

Après avoir étudié le projet et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- de faire réaliser le plateau surélevé avec une zone 30 ;
- de faire appel à un maître d'œuvre pour la réalisation du projet et le suivi de la facturation
- de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DSIL
- de solliciter une subvention auprès du Département au titre des Amendes de Police
- de financer le solde de l'opération sur les fonds propres de la commune
- approuvent la dépense et son inscription au BP 2018
- autorisent Mme le Maire à toutes les démarches et signatures nécessaires à l'avancement du projet

#### RESTRUCTURATION DE VOIRIES

Mme le Maire rappelle aux Membres du Conseil que plusieurs voiries de la commune sont en mauvais état ; une réfection doit être prévue : rue la Hongrie (partie sur VC 6) et chemin des Aubépines

L'estimation des travaux s'élève à :

41 695.00 € HT pour la rue de la Hongrie (partie sur VC6)

10 150.00 € HT pour le chemin des Aubépines

soit une estimation globale de : 51 845.00 € HT

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil :

Décident :

- de faire effectuer ces travaux
- de solliciter des subventions auprès des services de l'Etat au titre de la DSIL et au titre de la DETR
- de solliciter une subvention auprès du Département
- de financer le solde de l'opération sur les fonds propres de la commune

Approuvent la dépense et son inscription au budget 2018

Autorisent Mme le Maire à toutes les démarches et signatures nécessaires à l'avancement du projet.

### PARCOURS SANTÉ

Mme le Maire rappelle que de nombreux Administrés demandent l'aménagement des abords de l'étang en parcours santé. Elle présente l'estimation proposée par l'entreprise ETEC pour la fourniture et la pose de différents agrès et qui s'élève à 12 055.00 € HT.

Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident :

- de demander d'autres devis
- de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR (Equipements sportifs de taille modérée)
- de solliciter une subvention auprès du Département (DDJS)
- de financer le solde de l'opération sur les fonds propres de la commune

Approuvent la dépense et son inscription au budget 2018

Autorisent Mme le Maire à toutes les démarches et signatures nécessaires à l'avancement du projet.

### AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Mme le Maire rappelle qu'un terrain appartenant à la commune et situé en centre bourg est actuellement sous utilisé. A la suite de demandes récurrentes de nombreuses personnes, Mme le Maire propose de l'aménager en aire de jeux pour les enfants.

Une estimation a été réalisée qui s'élève à un montant de 30 000 € HT incluant la fourniture et la pose du matériel.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident :

- d'aménager le terrain en aire de jeux pour les enfants
- de demander des devis aux entreprises spécialisées
- de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR
- de solliciter une subvention auprès du Département
- de financer le solde de l'opération sur les fonds propres de la commune

Disent que l'opération sera inscrite au budget prévisionnel 2018

Autorisent Mme le Maire à toutes les démarches et signatures nécessaires à l'avancement du projet.

### BORNES INCENDIE

Mme le Maire informe le Conseil que le réseau de lutte contre les incendies de la commune nécessite d'être entièrement contrôlé, avec la remise aux normes actuelles de plusieurs bornes existantes et l'ajout de bornes supplémentaires dans les quartiers non protégés actuellement.

L'évaluation du coût pour l'ajout de trois bornes supplémentaires s'élève à 7 100.00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de faire contrôler tous les points existants
- de faire exécuter les remises aux normes qui s'imposeront
- de procéder à l'ajout de bornes incendie aux endroits préconisés lorsque cela sera techniquement réalisable ;
- de solliciter pour l'ajout des trois bornes supplémentaires la subvention la plus élevée possible aux services de l'Etat, au titre de la DETR « équipements de lutte contre l'incendie » ;
- disent que les dépenses afférentes au projet seront inscrites au BP 2018
- Autorisent Mme le Maire à toutes les démarches et signatures nécessaires à l'avancement du projet.

#### RESTAURATION DES PIGNONS ET FAÇADE ARRIERE ANCIEN PRESBYTERE

Mme le Maire rappelle que l'Ancien Presbytère appartient à la commune et qu'il est partagé en quatre appartements dont trois sont actuellement loués pour un montant total annuel de loyers de 10 877.50 €

Elle rappelle que la commission des travaux a constaté que les pignons ainsi que la façade arrière du bâtiment sont très dégradés (fissures, briques tombées..) et qu'il convient de les restaurer.

Mme le Maire présente le devis proposé par l'entreprise « Constructions d'Antan ».

Il s'élève à 10 962.89 € HT

D'autres devis seront demandés

#### RESTAURATION DE L'ANNEXE GARAGE DU COMMERCE MULTIPLE RURAL

Mme le Maire rappelle que les bâtiments à usage de commerce rural (commerce, appartement et annexe garage) appartiennent à la commune qui loue l'ensemble au commerçant pour un loyer annuel de 8 210.88 €.

Elle rappelle que la commission des travaux a constaté que les murs et la toiture du bâtiment annexe sont extrêmement dégradés et qu'il convient de les restaurer dans les meilleurs délais.

Elle présente le devis proposé par les entreprises :

- Constructions d'Antan pour les travaux de consolidation des murs pour : 7 994.46 € HT
  - EURL Beaudouin HENRY pour les travaux de couverture pour : 20 212.00 € HT
- soit pour un montant total de : 28 206.46 €

D'autres devis seront demandés.

#### ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE TRAVAUX DE VOIRIE

La commune d'YERVILLE propose de constituer un groupement de commandes pour des travaux de voirie afin de réaliser des économies importantes et d'optimiser la gestion et la rationalisation de cette commande publique.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement de commandes dont sont également membres les communes du territoire de la Communauté de Communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville qui le souhaitent, conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché. Le marché est conclu pour une durée d'un an. La commune d'YERVILLE assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle sera chargée de la gestion de la procédure entre le début de l'existence du groupement et la désignation du titulaire du marché.

Chaque membre du groupement contractera avec l'entreprise titulaire pour les travaux qui lui sont propres.

Considérant que chaque commune adhérente du groupement doit délibérer afin d'autoriser le Maire à signer la convention,

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votes, décide de :

- Désigner la commune d'YERVILLE représentée par son Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes constitué entre la commune d'YERVILLE et les communes adhérentes,
- Accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'entretien de voirie pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération,
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- Nommer Mr Tony Leury, adjoint au Maire de Motteville en tant que représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres spécialement constituée,
- Autorise Mme le Maire à signer le marché et à en assurer l'exécution

#### ACHAT DE MATERIELS A L'ECOLE COMMUNALE

Mme le Maire informe que Mr le Directeur d'école demande que soient changés les tables et chaises et certains mobiliers des classes maternelles. Le Conseil en prend acte et demande la production de devis pour se prononcer.